Dossier déposé le ___/___/___
Cadre réservé à l'administration

INSCRIPTION À LA DEMI-PENSION
Année scolaire 2021-2022

L'ÉLÈVE

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : ____/____/_____ Classe : _____

DOCUMENTS À FOURNIR

- **Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)** permettant d'effectuer le remboursement éventuel du solde de demi-pension en fin d'année scolaire.

- **Un paiement de 20 €** correspondant à l'approvisionnement des premiers repas par chèque à l'ordre de l'Agent comptable ou en espèces.

- En fonction de votre situation, et pour connaître le tarif qui vous sera appliqué :
  - ☐ Vous êtes allocataire CAF :
    Attestation de restauration scolaire 2020-2021 ou dernière attestation de paiement et de quotient familial de la CAF.
  - ☐ Vous n'êtes pas allocataire CAF :
    Dernier avis d'imposition et de la photocopie intégrale de votre livret de famille.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

Je déclare avoir pris connaissance des conditions réglementaires d'inscription à la demi-pension.

Responsable de l'élève	**Élève**
NOM : Prénom :	NOM : Prénom :
Date et signature	**Date et signature**

RESTAURATION SCOLAIRE - ANNÉE 2021-2022

➢ Comment connaître le montant du tarif qui vous sera appliqué ?

Le repas facturé varie entre **1,54 € et 4,09 €**.

La Région Ile-de-France finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 55 à 86%).

Ci-dessous, **à titre indicatif, le prix du repas** que vous aurez à payer au ticket ou au forfait :

Exemples de ressources mensuelles du foyer**		
Couple ou parent isolé + 1 enfant (2,5 parts)	Couple +2 enfants (3 parts)	Couple + 3 enfants (4 parts)
≤ 457,50 €	≤ 549,00 €	≤ 732,00 €
≤ 882,50 €	≤ 1 059,00 €	≤ 1 412,00 €
≤ 1 295,00 €	≤ 1 554,00 €	≤ 2 072,00 €
≤ 1 722,50 €	≤ 2 067,00 €	≤ 2 756,00 €
≤ 2 185,00 €	≤ 2 622,00 €	≤ 3 496,00 €
≤ 2 695,00 €	≤ 3 234,00 €	≤ 4 312,00 €
≤ 3 332,50 €	≤ 3 999,00 €	≤ 5 332,00 €
≤ 4 222,50 €	≤ 5 067,00 €	≤ 6 756,00 €
≤ 5 970,00 €	≤ 7 164,00 €	≤ 9 552,00 €
> 5 970,00 €	> 7 164,00 €	> 9 552,00 €

		Tarif par repas			
	Votre quotient familial mensuel Caf	Tarif par ticket	Tarif par forfait*	Coût de revient moyen d'un repas	Part de la prise en charge par la Région
A	≤ 183 €	1,54 €	1,24 €	9,00 €	de 83 % à 86 %
B	≤ 353 €	1,74 €	1,44 €		de 81 % à 84 %
C	≤ 518 €	1,94 €	1,64 €		de 78 % à 82 %
D	≤ 689 €	2,15 €	1,85 €		de 76 % à 79 %
E	≤ 874 €	2,35 €	2,05 €		de 74 % à 77 %
F	≤ 1 078 €	2,56 €	2,26 €		de 72 % à 75 %
G	≤ 1 333 €	2,76 €	2,46 €		de 69 % à 73 %
H	≤ 1 689 €	3,07 €	2,77 €		de 66 % à 69 %
I	≤ 2 388 €	3,58 €	3,28 €		de 60 % à 64 %
J	> 2 388 €	4,09 €	3,79 €		de 55 % à 58 %

* Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,30 € par repas.

** Revenus annuels nets perçus par le foyer/12 + prestations à caractère mensuel type allocations familiales.

➢ Comment se procurer l'attestation de restauration scolaire ou de quotient familial à remettre à l'établissement ?

Vous êtes allocataire CAF :

Vous avez reçu un courrier de la Région/CAF accompagné de l'attestation de restauration scolaire 2021/2022. Si vous n'avez pas reçu ce courrier, vous pouvez vous procurer l'attestation de paiement de la **CAF** mentionnant votre quotient familial, soit sur les bornes disponibles dans les Caf (liste des bornes sur www.caf.fr), soit sur le site de la Caf www.caf.fr > rubrique Mon compte, soit via l'application smartphone Caf.

Vous n'êtes pas allocataire CAF :

Une calculette accessible sur le site de la Région Ile-de-France vous permet de calculer votre quotient familial et d'éditer l'attestation de restauration scolaire (**www.iledefrance.fr/equitables**). Cette attestation sera obligatoirement accompagnée de **l'intégralité du dernier avis d'imposition, de la copie intégrale du livret de famille et la copie des prestations familiales du dernier mois.**